

Séance de l'assemblée Délibérante

DU MERCREDI 14 JUIN 2023

Délibération n°14/2023

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi sept juin, s'est réuni à 18 heures, le mercredi quatorze juin deux mille vingt-trois, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Pascal BRUHAT
Jean-Louis DAVENNE
Amalia QUINTON

Titulaires excusés :

Jean DELAUGERRE
Daniel SALLES
Fanny BLANC
Gilles PETEL
Antoine DESFORGES
Grégory DESTOMBES
Catherine PHAM

Suppléants présents :

Pierre DUPECHER
Danielle RANCY

Suppléants excusés :

Céline AUGER
Françoise BERNARD
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	6		1	3	7	7	0	0

Objet : Demande de subvention

- travaux de viabilisation et d'aménagement d'un terrain familial gens du voyage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°7 du 12 01 2022 relative à la mise à disposition d'un espace viabilisé pour y installer des équipements légers et réversibles en contrepartie d'une mission de gardiennage, autorisant le Président à engager toutes les démarches permettant la mise en place d'un gardiennage sur le site Champmot de l'Ecopole du Val d'Allier ;

Vu la délibération n°12 du 09 03 2022 relative à la demande de subvention « Ecopôle du Val d'Allier – dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) » pour la construction d'un habitat léger à destination d'une famille de gens du voyage mis à disposition en contrepartie d'une mission de gardiennage.

Considérant le projet d'aménagement du site agricole de l'Ecopôle du Val d'Allier (espaces test agricole, ferme agroécologique expérimentale et pédagogique) dans le cadre de son axe politique et stratégique « agriculture et alimentation » ;

Considérant le nombre d'incivilités et dégradations constatées en 2021 sur les espaces tests agricoles de Champmot, lesquelles, même légères, nuisent à la conduite sereine de ces espaces, la mise en place d'un dispositif de gardiennage constitue une opportunité pour apporter des réponses à cette situation ;

Considérant que les expériences passées des carriers durant la période d'exploitation du site, la mise à disposition d'un espace viabilisé pour y installer des équipements légers et réversibles, en contrepartie d'une prestation de gardiennage, peut constituer une réponse.

Monsieur le Président rappelle que le SEAT bénéficie d'une subvention DETR au titre de la fiche 14 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) : « acquisitions foncières et travaux d'aménagement des équipements nécessaires à l'accueil et l'habitat des gens du voyage » relative à des terrains de type terrains familiaux privés, permettant au SEAT de bénéficier d'une subvention de 38 931€ pour la construction et que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2023, pour un coût des dépenses totales du projet estimé initialement à 55135€ HT. Il rappelle également qu'une subvention complémentaire a été obtenue par le SEAT auprès du CD63 à hauteur de 5177€ qui amène à un taux de 70% des dépenses HT du financement des travaux.

Monsieur le Président explique que le projet de construction et de viabilisation du terrain montre de nouveaux besoins et certains imprévus qui n'ont pu être anticipés par rapport à sa conception initiale. Ces dépenses liées nous semblent aujourd'hui essentielles pour un accueil correct de la famille de voyageurs.

Le nouveau montant du projet calculé est de 69106€ HT en ajoutant des dépenses liées aux raccordements aux réseaux eaux potable et usées), normes de fumisterie et d'électricité et revêtement de sol intérieur principalement.

En complément des demandes de subventions déjà réalisées, le Président propose de valider une demande de subvention complémentaire 10993€ auprès du CD63 afin de pouvoir finaliser ce projet dans les meilleures conditions.

L'autofinancement du projet s'élève à 13821€ HT représentant 20% des dépenses HT.

Le plan de financement actualisé est détaillé ci-après :

	Coût HT
TOTAL DES DEPENSES CONSTRUCTION/VIABILISATION MISES À JOUR	69106,25 €
Taux aide DETR mis à jour avec nouvelles dépenses (56% dépenses HT)	38931,00 €
Demande AIDE CD63 (24% dépenses HT)	16170 €
Demande initiale accordée par le CD63	5177 €
Demande complémentaire cd63	10993€
Reste à charge/Autofinancement SEAT (20% dépenses HT)	13821 €

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- De valider le dépôt d'une demande de subvention à hauteur de 16170€ HT auprès du CD63,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions nécessaires pour le financement de ce projet,
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives au marché public nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet,
- D'autoriser la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement DETR inférieur au plan de financement,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents à la décision précédente.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE



Page 2